

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2024

REUNION PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2024

Présidence de M. Jean-Claude JADOT, Président.

M. Irwin GUCKEL et Mme Anne THANS-DEBRUGE siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme le Gouverneur f.f. et M. le Directeur général provincial assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 16H35'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 23 septembre 2024 ouverte.

Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Monsieur Serge CAPPÀ.

Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excusés :

M. LE PRESIDENT. – M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA, Chef de groupe.- Mme SCHEEN sera absente

M. LE PRESIDENT.- M. VANDEBURIE ?

M. VANDEBURIE, Chef de groupe.- Mme FRANCOIS a dit qu'elle avait un petit peu de retard.

M. LE PRESIDENT.- M. FERNANDEZ ?

M. FERNANDEZ, Conseiller provincial.- En plus d'excuser M. CAPPÀ, il faut excuser Mme COLOMBINI et M. Laurent LEONARD arrivera dans les quelques minutes qui viennent

M. LE PRESIDENT.- Mme DEFRANG-FIRKET ?

Mme DEFRANG-FIRKET, Cheffe de groupe.- M. Daniel MÜLLER à excuser

M. LE PRESIDENT.- M. LEJEUNE ?

M. LEJEUNE, Chef de groupe.- Tout le monde est présent

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président**

M. LE PRESIDENT.- Avant d'entamer notre réunion, je vous informe que le schéma des travaux qui occuperont notre semaine se présente comme suit : aujourd'hui 23 septembre, date de clôture du dépôt des amendements budgétaires. Nous verrons d'abord les questions d'actualité ; l'examen et vote des dossiers traditionnels ; l'ouverture et fermeture de la discussion sur les modifications budgétaires 2024, les taxes 2025 et le budget 2025, y compris la note de politique générale et enfin interventions des Chefs de groupe sur les modifications budgétaires 2024, les taxes 2025 et le budget 2025.

Jeudi nous aurons la réponse des Députés provinciaux aux interventions sur leurs compétences spécifiques ; les réponses du Collège provincial aux interventions des Chefs de groupe ainsi que le vote de l'Assemblée sur la troisième série de modifications budgétaires 2024, la quatrième série d'emprunts de couverture extraordinaire 2024, les taxes provinciales 2025, le budget 2025 et la première série d'emprunts de couverture extraordinaire 2025.

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, comprenant la question d'actualité, ainsi que le bilan de fin de législature 2018-2024.

IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27 juin 2024. Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Monsieur Irwin GUCKEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27 juin 2024).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Premier Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de réunion.

V.- Vérification des pouvoirs de deux Conseillers provinciaux suppléants

Document 24-25/013 : Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de l'Arrondissement de Verviers : Monsieur Jean BLANCHY, 1er suppléant de la liste ECOLO du District de Verviers, appelé à siéger en remplacement de Monsieur Hajib EL HAJJAJI, démissionnaire.

Document 24-25/014 : Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de l'Arrondissement de Liège : Madame Laurence THOMASSEN, 1ère suppléante de la liste MR du District de Visé, appelée à siéger en remplacement de feu Madame Chantal NEVEN-JACOB.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2024

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 2 et 3 de l'ordre du jour actualisé (documents 24-25/013 et 24-25/014) ont été regroupés.

Nous allons procéder à la désignation, par voie de tirage au sort, de deux Commissions spéciales de vérification des pouvoirs pour l'Arrondissement de Verviers et pour l'Arrondissement de Liège, elles seront chacune composées de 7 membres.

Les Commissions devront nommer, en leur sein, un président et un rapporteur chargé de soumettre les conclusions de la Commission au Conseil.

Pour la première Commission de vérification qui s'occupera de l'Arrondissement de Verviers, j'invite les membres suivants à se diriger vers la Salle des Gardes : Mme Isabelle GRAINDORGE, moi-même (M. Irwin GUCKEL), M. Mustafa BAGCI, Mme Valérie LUX, Mme Catherine LACOMBLE, M. Thomas CIALONE, M. Pol HARTOG.

Pour la deuxième Commission de vérification qui s'occupera de l'Arrondissement de Liège, j'invite les membres suivants à se diriger vers la salle de l'Ancienne DP : M. Maxime DEGEY, Mme Isabelle SAMEDI, Mme Marie MONVILLE, Mme Vinciane SOHET, Mme Carine RENSON, M. Jean-Claude MEURENS, M. Marc MAGNERY.

Nous suspendons nos travaux pendant quelques minutes afin de permettre aux Commissions que nous venons de désigner de s'acquitter de leur mission.

(Interruption)

M. LE PRESIDENT.- Nous reprenons nos travaux après cette interruption de séance. Je déclare donc la réouverture de la séance.

La parole est à Mme Isabelle GRAINDORGE qui va nous faire connaître les conclusions de la première Commission spéciale de vérification pour l'Arrondissement de Verviers.

Mme Isabelle GRAINDORGE, Rapporteur (à la tribune).- Madame la Gouverneur f.f., Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général provincial, Mesdames les Conseillères provinciales, Messieurs les Conseillers provinciaux.

Au nom de votre Commission spéciale de vérification réunie en séance de ce jour sous la présidence de Mme Valérie LUX et à laquelle assistaient M. Irwin GUCKEL, M. Mustafa BAGCI, Mme Catherine LACOMBLE, M. Thomas CIALONE, M. Pol HARTOG et moi-même.

J'ai l'honneur de faire rapport sur la vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de l'Arrondissement de Verviers, afin de pourvoir au remplacement de Monsieur Hajib EL HAJJAJI, qui est démissionnaire.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2024

M. Jean BLANCHY, né le 18 février 1952 et domicilié rue Xhavée, 19 à 4800 Verviers est 1^{er} suppléant en ordre utile de la même liste ECOLO du District Verviers à laquelle appartenait M. Hajib EL HAJJAJI.

Par courriel daté du 15 juillet 2024, Monsieur Jean BLANCHY notifie au Président du Conseil provincial qu'il accepte le mandat de Conseiller provincial.

Il résulte d'une correspondance avec l'Autorité communale de Verviers datée du 26 août 2024 que Monsieur Jean BLANCHY réunit les conditions d'éligibilité requises et ne se trouve dans aucun des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par les dispositions décrétales, articles L4142-1 et L2212-74 à 81 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

En conclusion, à l'unanimité, votre Commission spéciale de vérification vous propose, Mesdames les Conseillères provinciales et Messieurs les Conseillers provinciaux, d'admettre Monsieur Jean BLANCHY à la prestation de serment et de procéder à son installation en qualité de Conseiller provincial.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Secrétaire. Vous avez entendu les conclusions du rapport de votre première Commission spéciale de vérification pour l'Arrondissement de Verviers tendant à admettre comme membre du Conseil provincial Monsieur Jean BLANCHY, en remplacement de Monsieur Hajib EL HAJJAJI, démissionnaire.

Je mets ces conclusions aux voix :

Qui est pour les conclusions de la première Commission spéciale de vérification ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGES-CSP et M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité, le Conseil adopte cette résolution.

Je vais à présent inviter Monsieur Jean BLANCHY dont les pouvoirs viennent d'être validés, à prêter le serment légal. Vous avez la parole Monsieur BLANCHY. Vous pouvez vous lever.

M. Jean BLANCHY (de son banc).- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du peuple belge ».

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

Je prends acte de votre prestation de serment et vous déclare installé dans vos fonctions de Conseiller provincial.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2024

La parole est à présent à Madame Vinciane SOHET qui va nous faire connaître les conclusions de la deuxième Commission spéciale de vérification pour l'Arrondissement de Liège.

Mme Vinciane SOHET, Rapporteur (à la tribune).- Madame la Gouverneur f.f., Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général provincial, Mesdames les Conseillères provinciales, Messieurs les Conseillers provinciaux.

Au nom de votre deuxième Commission spéciale de vérification réunie en séance de ce jour sous la présidence de M. Maxime DEGEY et à laquelle assistaient Mme Isabelle SAMEDI, Mme Marie MONVILLE, Mme Carine RENSON, M. Jean-Claude MEURENS, M. Marc MAGNERY et moi-même.

J'ai l'honneur de faire rapport sur la vérification des pouvoirs d'une Conseillère provinciale suppléante de l'Arrondissement de Liège, afin de pourvoir au remplacement de feu Chantal NEVEN-JACOB.

Mme Laurence THOMASSEN, née le 7 mai 1978 et domiciliée rue du Rouwâ, 30 à 4682 Oupeye est 1^{ère} suppléante en ordre utile de la même liste MR du District Visé à laquelle appartenait Mme Chantal NEVEN-JACOB.

Par courriel daté du 5 juillet 2024 Madame Laurence THOMASSEN notifie ainsi au Président du Conseil provincial qu'elle accepte le mandat de Conseillère provinciale.

Il résulte d'une correspondance avec l'Autorité communale d'Oupeye datée du 23 août 2024 que Madame Laurence THOMASSEN réunit les conditions d'éligibilité requises et ne se trouve dans aucun des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par les dispositions décrétales, articles L4142-1 et L2212-74 à 81 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

En conclusion, à l'unanimité, votre deuxième Commission spéciale de vérification vous propose, Mesdames les Conseillères provinciales et Messieurs les Conseillers provinciaux, d'admettre Madame Laurence THOMASSEN à la prestation de serment et de procéder à son installation en qualité de Conseillère provinciale.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Vous avez entendu les conclusions du rapport de votre deuxième Commission spéciale de vérification pour l'Arrondissement de Liège tendant à admettre comme membre du Conseil provincial Madame Laurence THOMASSEN, en remplacement de feu Madame Chantal NEVEN-JACOB.

Je mets ces conclusions aux voix :

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission spéciale de vérification ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGES-CSP et M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2024

Qui s'abstient ?

Unanimité.

Je vais à présent inviter Madame Laurence THOMASSEN dont les pouvoirs viennent d'être validés, à prêter le serment légal. Vous avez la parole Madame THOMASSEN.

Mme Laurence THOMASSEN (de son banc).- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux Lois du peuple belge ».

(Applaudissements).

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

Je prends acte de votre prestation de serment et vous déclare installée dans vos fonctions de Conseillère provinciale.

Je vous souhaite, chers Collègues, la bienvenue au sein de notre assemblée.

VI.- Question d'actualité**Document A01 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au studio d'enregistrement Sphères sonores à l'OM.**

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour actualisé.

L'ordre du jour des questions d'actualité comporte 1 point.

Je me permets de vous rappeler que, conformément à notre ROI, « après développement de la question par son auteur, un membre par groupe politique peut intervenir sur la question, pendant deux minutes maximum par intervenant. Le Député concerné prend ensuite la parole pour la réponse. À l'issue de la réponse, l'auteur ou le coauteur peut exprimer sa réaction pendant une durée n'excédant pas deux minutes. »

Pour cette question, je donne la parole à Monsieur Rafik RASSAA.

M. Rafik RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Pour moi, ce sera ma probable dernière question d'actualité.

Le monde de la musique a connu une révolution avec l'avènement des plateformes numériques et la disparition progressive des CD et autres supports physiques. Dans ce contexte, le soutien apporté par les institutions publiques pour faire émerger de nouveaux artistes prend une plus grande importance encore.

Depuis l'ouverture du studio de Sphères Sonores à l'OM à Seraing, nous sommes

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2024

interpellés par un collectif d'ingénieurs du son actifs dans diverses associations et studios. Nous avons relayé leurs inquiétudes quant à une concurrence déloyale du studio de la Province en première Commission et le Député-Président nous a rassurés sur les objectifs et missions de Sphères Sonores et de son studio : en aucun cas concurrencer les studios privés mais plutôt venir en soutien aux artistes amateurs et musiciens émergents.

Le Député-Président nous a relaté une entrevue avec le collectif qui aurait été, selon ses termes, constructive. Pourtant, aujourd'hui, les inquiétudes ne sont pas dissipées et les demandes du collectif ne sont pas rencontrées. Le collectif avait présenté une proposition de convention mais n'a toujours pas reçu de réponse par rapport à cette convention précisément. Pour quelle raison avez-vous omis, Monsieur le Député-Président, d'en parler lorsque nous avons eu le débat en première Commission ? Y avait-il vraiment une volonté de trouver un terrain d'entente lors de votre rencontre avec ce collectif ou était-ce juste une rencontre sans lendemain ?

Bien sûr la Province, institution publique, peut être fière d'avoir un studio de grande qualité pour accompagner l'émergence de nouveaux artistes sur son territoire. Dans le tableau d'occupation des lieux que vous nous avez transmis, l'accompagnement des musiciens émergents, en parcours scolaire ou amateurs ne couvre pas une année complète. Il est donc loué à des tarifs exceptionnellement bon marché pour une cinquantaine de jours par an. Est-ce que le modèle économique de ce service public repose sur ces locations ou est-ce que, à termes, ces locations vont-elles disparaître ?

Pour avoir rencontré les représentants du collectif, je peux dire que leurs demandes ne sont pas abracadabrantesques : ils demandent, comme cela se fait dans d'autres institutions publiques, l'établissement de critères objectifs, publics et transparents pour bénéficier de l'accompagnement de Sphères Sonores et de son studio : qui est considéré comme musicien amateur ? Combien de fois un tel musicien amateur peut être accompagné ? Doit-il résider en province de Liège ? A maintes reprises, les ingénieurs du son que nous avons rencontrés ont exprimé toute leur satisfaction, et j'insiste vraiment là-dessus, quant à la mise sur pied par la Province de divers concours pour soutenir l'émergence de nouveaux artistes liégeois. J'espère qu'ils auront bientôt la satisfaction d'obtenir les critères qu'ils vous ont réclamés à plusieurs reprises et qu'ils ont donc couché sur papier dans la proposition de convention.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Mme Murielle FRENAY.

Mme Murielle FRENAY, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, mes chers Collègues,

J'ai donc assisté à la même entrevue que Monsieur RASSAA avec les ingénieurs du son qui sont rassemblés en collectif, alors ils sont inquiets pour leur travail, ils ne sont pas très contents des réunions qu'ils ont eues avec la Province, donc voilà, ils nous ont fait part de ça, je pense que la question d'actualité de M. RASSAA était suffisamment explicite.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2024

Je voudrais aussi demander que dorénavant, plus aucune, plus aucun échange de courriers avec quelle que personne que ce soit et qui soient officiels ne comportent le terme « en bon père de famille » s'il vous plaît quoi ! C'est vraiment old school, vraiment, c'est sexiste, cela n'a plus rien à voir avec ce qu'on vit aujourd'hui, oui ça traite à sourire, j'entends bien, mais moi ça ne me fait pas rire quoi ! Donc, je souhaite vraiment que ça s'arrête quoi, à partir d'aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- D'autres interventions ? Pas d'autres interventions.

J'invite Monsieur Luc GILLARD, Député provincial – Président, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à cette question.

M. Luc GILLARD, Député provincial – Présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Madame FRENAY, comme vous le savez, je suis assez d'accord avec vous sur la position et donc je rapporterai votre propos auprès du Directeur financier et dorénavant, nous dirons en bonne gestion. Voilà, ce sera plus simple. C'est même plus court, mais bon, voilà...

Il faut parfois garder son sang-froid, dans un certain nombre de contextes, et celui-ci en particulier. En boutade je vous dirais Monsieur Rassaa que je m'étonne que vous défendiez à ce point le secteur privé face aux propositions que peut faire le secteur public mais bon, on va passer au travers d'un certain nombre de choses de base, je pense que d'abord, vous avez tous reçu un document qui fait le récapitulatif, je pense qu'il a été adressé à tous les Conseillers, je pense que tout le monde l'a reçu, et qui, document qui vous a été transmis le 13 septembre et aurait pu, peut-être déjà un peu changer votre manière de voir les choses mais ce n'est pas encore suffisant donc je vais essayer d'être synthétique parce que je pourrais lire in extenso tout ce qu'il y a là-dedans mais il y a cinq pages, je vais m'abstenir et je renvoie chacun à la lecture dans le détail de ce que dit ce document.

Donc, je rappelle que le studio dont on parle a une existence bien antérieure à son existence à l'OM. L'OM, pour tout le monde, c'est Ougrée-Marihaye, c'est cette salle de spectacles que Cockerill, enfin non, plutôt ArselorMittal a cédé à la Ville de Seraing et dans laquelle on a partagé dans un premier projet supracommunal, un investissement ou une part de l'investissement, c'est à la fois deux salles de spectacles de très haute qualité et pour le service « musique », plutôt que d'aller vers le B3, c'était d'aller vers ce lieu, cela semblait assez logique d'ailleurs de créer, je l'ai dit à plusieurs reprises, dans cette idée de créer un écosystème, il est logique finalement d'aller mettre nos services qui aident les groupes émergents majoritairement, et je reviendrai là-dessus dans le détail, aller dans un endroit où ils peuvent croiser, brasser avec des professionnels, hein parce que le studio c'est une chose, c'est le troisième étage d'un bâtiment, le vrai cœur de ce lieu ce sont les salles de spectacles et c'est une offre qui n'existait pas sur le territoire de Liège, qui permet de faire venir des artistes internationaux qui passent à côté de Liège aujourd'hui, qui passaient à côté de Liège parce qu'il n'y avait pas cette offre.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2024

Ça, c'est pour le contexte géographique de ce qu'est l'OM où les services ont déménagé en 2022. Et alors, il y a un chiffre qui circule et il circulait encore ce matin dans la presse où on cite une somme de 750.000 €. Alors, ça paraît quand même énorme et conséquent mais ces 750.000 € ils se répartissent entre deux montants : un montant, et pour ceux qui ont fait la visite de ce lieu, les sérésiens connaissent mais peut-être d'autres ont eu l'occasion de faire ces visites et moi j'ai veillé à faire en sorte des Commissions pour que chacun voit l'endroit mais ce lieu était un lieu qui a été mis à nu et les services provinciaux ont dépensé aux alentours de 500.000 €, un peu au-delà, mais simplement pour créer les espaces et pour aussi avoir les bureaux pour le personnel, des loges pour les artistes qui viennent faire les enregistrements, une petite cafeteria et les quatre studios et tout ça n'existait pas, c'était un lieu vide donc cette somme, elle a été consacrée à ce travail-là.

Et puis, après, il faut l'équiper et c'est vrai que là, les équipements, on a d'abord récupéré tout ce qui était récupérable aux Chiroux, et on a emporté ces éléments-là vers l'OM et on y a adjoint, effectivement, 250.000 € mais ça ce sont des choses qui sont liées à l'isolation, qui sont liées à la bonne qualité de ce qu'on propose et je reviendrai là-dessus à la fin de mon propos. Donc, distinguons bien dans les deux sommes parce que c'est vrai que si vous dites à un petit studio qui tire peut-être un peu le diable par la queue que la Province a dépensé 750.000 € pour s'équiper en super matériel, effectivement ça peut donner l'impression qu'on a un peu abusé mais ce sont deux choses différentes, il y a le lieu qu'il a fallu équiper en bureau, reprenez les budgets des autres lieux comme le B3 par exemple, faite-le au prorata et vous verrez qu'il n'y a rien d'abusif dans ce tarif, et puis le reste ce sont les 200.000 et des milles euros qui sont de l'équipement qui est venu complémentarément à ce qui existait, les machines vieillissent et les consoles d'enregistrement ont une fin de vie et doivent être remplacées. Donc, on est dans cette réalité-là, ça c'est pour les montants, c'est ceux-là qu'on met en avant très souvent.

Alors, je rappelle que vous semblez dire que je vous ai caché une convention, qu'on aurait signée avec le collectif en question. La première chose qu'il faut se poser comme question c'est est-ce que c'est un collectif qui représente l'ensemble des studios ? Et vous verrez, je vous réserve une petite surprise à la fin. Mais c'est quelques studios et au fur et à mesure du temps et des rencontres que nous avons eues, parce qu'il n'y en a pas eu qu'une seule, moi j'ai assisté à une longue réunion de deux heures et je me suis pas débiné devant une convention, j'ai reçu un cahier de revendications mais un cahier de revendications ce n'est pas une convention. C'est totalement unilatéral, c'est-à-dire ce sont les prétentions de ce collectif qui vous dit, voilà, à mon estime, la perfection si, en gros si on poussait leur réflexion jusqu'au bout, ils mettent fin au studio lui-même et à ce qu'on mène comme politique vis-à-vis des groupes émergents. Et ça, c'est important de le savoir parce que, vous le verrez, c'est un peu votre dernière question, c'est : c'est quoi un amateur, c'est quoi un émergent, c'est quoi un professionnel débutant ? Vous voyez, c'est des notions qu'on va parcourir ensemble mais je vous assure que si on suivait tout ce qu'il avait à dire, ils mettaient fin à l'ensemble du projet.

Quant au tarif, il faut savoir qu'il est plus élevé que celui qu'ils pratiquent. On ne peut pas dire que vous faites de la concurrence déloyale quand vous êtes plus chers que ce que ne trouvez dans le secteur privé ! Et la réalité, la seule chose qui n'est pas encore totalement mise en œuvre et elle va dépendre du travail qu'on continue à mener ici c'est par rapport à ce qu'on appelle le règlement-tarif et qui a effectivement une réduction qui est octroyée à partir d'un certain nombre de jours d'occupation. Et ça, on était disposés dans les échanges que nous avons

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2024

eus avec eux, à y mettre fin, donc à maintenir le tarif plein. Je ne suis pas sûr que ce soit une bonne idée mais quelque part pour rencontrer un certain nombre de leurs prétentions, celle-là était acceptée et leur a été transmise. Cela faisait partie, dans la liste de leurs revendications et non pas une convention. Parce que c'est important.

Alors, on nous dit, enfin ça a commencé parce que, aussi, c'est là où il faut garder son sang-froid, on vient vous trouver avec une menace, vous ne faites pas de qu'on vous demande, la liste des revendications, on va déposer plainte. Parfait ! Ok ! On préfère plutôt un dialogue constructif. Deux heures de discussions, des échanges multiples avec les services et je vous dis, quelle est la représentativité du collectif parce que je vous rappelle qu'à côté, il n'y a pas qu'eux. Et bien, le constat est que soi-disant il y a eu un dépôt d'une plainte. Nous n'en connaissons pas la teneur. Vous la connaissez ? Je vous interroge, Mme FRENAY, vous avez reçu le contenu de la plainte déposée ? M. RASSAA non plus, vous ne l'avez pas, nous ne l'avons pas donc comment réagir à quelque chose qu'on ne possède pas ? Je ne voudrais pas être cynique mais il y a deux endroits où vous pouvez déposer plainte de ce type, c'est devant la Commission Européenne, enfin l'Europe, imaginez, et puis, aussi non, il y a aux Affaires, ce qu'on disait dans le temps aux Affaires Economiques, au niveau fédéral mais ils peuvent très bien avoir acté une plainte et puis de l'avoir classée sans suite, le dire au collectif et à nous, ne nous avoir strictement rien dit. Vous voyez ! Parce que je ne connais pas : un, la véracité du dépôt, on ne peut pas dire qu'on ait reçu un courrier attestant du dépôt en question, ni même du contenu de ce dépôt de plainte et donc, comment réagir à une plainte qu'on ne connaît pas ? Voilà, bon, ça alors...

Venons-en peut-être aux éléments complémentaires qui répondraient, j'espère, à l'ensemble de vos préoccupations, c'est celle qui est liée à c'est quoi un amateur, c'est quoi un professionnel, c'est quoi finalement dans le secteur musique.

Alors, pour être clair, voilà ce qui est, voilà ce que sont les critères, parce que vous parliez d'objectivité et ça souvent, on m'a interrogé. M. MAGNERY est là et je pense que le plus grand spécialiste du sujet m'a interrogé sur toute la mandature comment on objective, finalement, l'obtention d'une subvention à quelqu'un qui vous sollicite et comment est-ce que finalement on met dans les cases les demandes liées à la Culture.

Je rappelle que dans la Culture, il y a un élément éminemment subjectif que l'on ne doit jamais catégoriser à défaut, alors à ce moment-là je suis stalinien et je décide de ce qu'est la juste Culture. Et alors à ce moment-là, je vous demande de me dire, vous avez votre projet, et je vous dis que ça ne correspond pas à la ligne que je soutiens.

Mais ce n'est pas le cas ici. Et M. Rassaa, vous l'avez rappelé, vous connaissez les collectifs qui ont fait des demandes à la Province et qui n'ont pas reçu de censure et qui ont été entendus. Donc pour ne pas digresser mille ans sur le sujet, quand vous voulez participer à un programme avec des appels qui sont faits publics, et donc, qu'est-ce que cet accompagnement va vous donner ? Vous allez pouvoir avoir un accompagnement qui fait que 10 jours seront alloués à chacun de ces candidats pour aboutir au bout du compte à un enregistrement, un EP comme on dit dans le secteur, c'est-à-dire un mini-album. Alors on ne dit plus mini-album puisqu'on ne les pressent plus et on les met sur des plateformes. Bien que, ça revienne à la mode de presser mais là, c'est un autre secteur.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2024

Et de nouveau, on ne travaille pas sur ce sujet-là, on peut aider à presser, mais ce n'est plus l'objectif d'aujourd'hui. Aujourd'hui, c'est d'avoir une musique qu'on peut mettre sur des plateformes de streaming qui sont accessibles et qui donnent de la visibilité aux artistes.

Pour être éligible, l'artiste ou le groupe souhaitant déposer sa candidature doit proposer des compositions originales, avoir un minima un membre qui réside sur le territoire de la province de Liège. Ça a souvent été une demande et quand on a un dossier difficile en Commission culture, vous le savez, c'est que l'ASBL semble ne pas être domiciliée sur le territoire. Oui, mais elle est composée de tous les artistes liégeois parce que parfois, en matière de subventions, ils sont obligés d'aller habiter ailleurs. Je le regrette et j'espère que vous le regrettez-vous aussi et qu'on ferait mieux de mieux défendre la culture provinciale qui permet à certains de pouvoir rester ici sur le territoire. Mais bon, ils vont se baser à Bruxelles, c'est souvent le cas, malheureusement. Notre politique, de manière générale, elle est faite beaucoup à Bruxelles et beaucoup dans le Hainaut.

Alors, avoir à minima un membre qui réside sur le territoire de la province de Liège, avoir pour objectif d'enregistrer un EP dans les deux ans. Parce que quand vous faites un programme d'accompagnement, il y a mille manières d'accompagner les artistes. L'aboutissement, c'est effectivement de sortir ce produit qui peut être mis sur une plateforme.

On fait quelque chose de spécifique et ça répond encore un peu plus à ce que vous dites. Pour le programme d'accompagnement Jazz Musique du Monde, un critère supplémentaire a été ajouté cette année, puisque le public cible, Jazz, est par principe plus aguerris, sachant que la plupart de ces artistes sortent de conservatoires, ou sont déjà, quelque part, des gens qui ont fait des études pour se lancer dans le métier. Ils n'ont pas tous enseigné la guitare. Certains espèrent devenir des artistes donc ils ont déjà un niveau de formation élevé. Les autres peuvent être des totaux amateurs amoureux de la guitare, c'est un peu la différencier. Donc, pour le Jazz, le critère, pour faire visualiser les projets émergents dans cette esthétique, l'artiste groupe atteste ne pas avoir enregistré d'album par le passé. On a durci un peu le droit d'entrée.

Alors, je rappelle, parce que ça, je l'ai dit en matière de Culture de manière générale, tout au long de la mandature, mais, les lauréats sont sélectionnés par un jury indépendant, composé de professionnels de la musique, lors de finales live. Donc, je ne suis pas dans ces jurys. Il faut être clair là-dessus. Comme en matière de Culture, pour la collection qui s'est enrichie, jamais une fois, je n'étais dans ces jurys. Après, je m'intéresse à savoir qui est dedans, ça, ça me paraît relativement logique.

Et donc, je dirais qu'il faut aussi rappeler que s'il y a une plainte, il faut pouvoir prouver que vous avez un préjudice au niveau de votre chiffre d'affaires. Et c'est peut-être là où se situe le hiatus, où ils tentent de vous faire penser que nous n'avons pas voulu concilier ce que nous avons fait dans une multitude d'éléments qui vous sont rappelés dans le long document de 5 pages. Et c'est surtout de ne pas dire, eux, quel est le vrai préjudice qu'ils subissent.

Je rappelle aussi que nous ne choisissons pas le studio où le groupe émergent va aller enregistrer sa musique. Donc il n'est pas obligé d'utiliser le studio de la Province. Alors là, il y a un critère qualitatif. Mais je n'entrerai pas dans ce genre de débat. Je vais dire, moi je ne sais pas ce qu'est un bon studio. Donc je ne vais pas dire que ceux qui se plaignent, ce ne sont pas

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2024

des bons, j'en sais rien.

Toujours est-il que les artistes choisissent où ils veulent enregistrer. Et ça par contre, ça a de l'importance. Et je continuerai par là. Je vais le rendre anonyme pour l'instant parce que comme si plainte il y avait et qu'il faut se défendre, je vais quelques extraits d'un courrier envoyé par un studio liégeois, qui a eu vent forcément de ses plaignants et qui, lui, tient un autre discours qui pourrait être contradictoire avec celui dont on parle maintenant.

Donc en tant que label et structure de production, possédant son propre studio, nous avons accueilli l'installation du studio de la Province de Liège et de l'équipe Sphères Sonores dans les nouveaux bâtiments de l'OM avec enthousiasme. Mais encore, nous nous sommes réjouis en voyant l'œuvre finie et parée, nous avons été galvanisés par l'idée que nous pourrions y développer des partenariats. Parce que même dans les plaignants, nous avons des partenariats, c'est ça qui est aussi parfois un peu surréaliste. Aux Nuits Indé, parmi les plaignants, certains pourraient se retirer d'ailleurs, je pense, mais ils soutenaient les groupes qu'on soutient et qui viennent se produire sur des lieux qu'on défend, vous voyez.

Donc, un service public se doit de proposer des services performants et équitables pour la collectivité. Comment pourrions-nous vouloir autrement ? Dans notre secteur et particulièrement, nous sommes attentifs à la qualité de la chaîne de production et des équipements, par la qualité des processus et pédagogie d'enregistrement, de mixage, de mastering et d'accompagnement à l'artiste. Le studio de la Province de Liège, admirablement mis en selle par Jean-François Hustin et par la politique volontaire et dynamique de Sphères Sonores, on parle de l'administration hein, on ne parle pas moins ici, contribuent largement, tel une enzyme, au développement de jeunes groupes, d'initiatives artistiques, qui n'ont pas toujours la possibilité de rentrer immédiatement dans les circuits professionnels et ce, par manque de moyens ou d'expériences, notamment. Ce studio est d'ailleurs complémentaire au nôtre. Nous avons investi dans la technologie Dolby Atmos et permet des mutualisations harmonieuses. Ça marche plutôt bien dès lors que nous avons accompagné et publié à plusieurs reprises des émergents, ou des groupes émergents, qui étaient passés par le processus provincial. Alors, il y a encore deux pages, donc je vous dis, ce sera versé au dossier quand ce sera nécessaire.

La dernière chose que je vais dire, c'est il y a un mois donné, « te veel is te veel », donc en gros, quand on a entendu tout, le cahier de revendications, qu'on a essayé de s'approcher de ce qui pourrait être l'équilibre, si plainte il devait y avoir, on a besoin d'en connaître le contenu pour pouvoir répliquer, mais au-delà de ça, dans les médias, vous ne pouvez pas aller raconter ce que vous voulez, et donc la Province se tient prête à mener une action en dénigrement si ça continuait de cette sorte, à dénigrer le travail fait par le service public et donc par les équipes provinciales.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Député provincial – Président. Une demande d'intervention ? M. Rafik RASSAA.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2024

M. Rafik RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Merci M. le Président et pas merci Monsieur le Député pour les dernières menaces proférées à la fin de votre intervention.

Honnêtement, je trouve ça étonnant de la part d'un responsable politique de terminer comme ça une réponse avec des menaces mais soit je vais quand même prendre le temps de rappeler, vous-même vous avez dit qu'il y a un historique à ce studio, et donc dans l'historique de ce studio, il y a aussi une histoire avec la TVA à laquelle elle n'était pas soumise...

M. Luc GILLARD, Député provincial-Président (de son banc).- On n'est pas assujettis ! Vous le savez bien !

M. Rafik RASSAA, Chef de Groupe (à la tribune). - ... A laquelle elle n'était pas soumise et donc il y a eu aussi une volonté d'un certain nombre du collectif de contester ça.

Ils ont menacé de déposer plainte au SPF Economie, ils ne l'ont finalement pas fait, parce que le jour où ils allaient déposer, ils ont appris que la TVA était là, mais après c'est juste pour illustrer qu'il y a un passif, c'est pas que la collaboration, la prétendue collaboration entre les studios et le studio provincial se passe superbement bien depuis des années... Je veux juste dire que la menace, la menace du dépôt de plainte... La plainte elle n'est pas encore là, donc il y a, dans le débat qu'il y a avec vous, ils essayent de trouver, je pense sincèrement et honnêtement, ils me l'ont répété plusieurs fois et j'ai essayé de relater ça dans ma question, qu'ils soutiennent les concours de la Province, et sincèrement, je pense que c'est pas pour surjouer, ils pensent vraiment que c'est utile pour développer la scène artistique sur le territoire de Liège.

La question c'est les critères, et donc vous passez trois quarts de la question sans répondre aux critères, et les critères que vous nous avez donnés aujourd'hui, ce sont les critères pour les concours qui sont organisés, sauf que la question des locations, vous ne répondez pas dessus, donc est-ce qu'on va continuer à louer, oui, non, combien, et donc je répète que la location c'est 50 euros par heure, je veux dire, il y a des maçons qui demandent plus que ça pour une heure de travail, donc je ne sais pas très bien c'est quoi les tarifs,

M. Luc GILLARD, Député provincial-Président (de son banc).- 35 € ! C'est 35 €.

M. Rafik RASSAA, Chef de Groupe (à la tribune). - Ok, mais en tous les cas, il y a débat sur ces tarifs et il y a débat sur le modèle économique que vous voyez pour les studios.

Et donc l'autre sujet important sur lequel on n'avait pas répondu, ce sont les critères pour ceux qui ne sont pas accompagnés après les concours, ceux qui sont accompagnés sur dépôt de dossier, et donc ça il n'y a pas de critères encore publics, et c'est ce qu'ils demandent.

Je ne pense pas que leur demande vraiment est extraordinaire, je pense qu'à la Communauté française, on a des critères et des jurys qu'on connaît à l'avance, la composition du jour, on ne l'a pas connu, donc moi j'espère vraiment qu'il n'y aura pas des menaces comme vous venez de proférer et qu'on trouvera intérêt d'entente pour le bien de la culture en province de Liège.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

VII.- Communication du Collège provincial

Document 24-25/015 : Communication du Collège provincial relative au bilan de fin de législature 2018-2024.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour (document 24-25/015).

Nous arrivons au terme de cette législature, le Collège provincial a réalisé le bilan des actions menées au cours de ces six dernières années. Ce dernier a été déposé sur vos bancs et sera également disponible sur le portail du Conseil provincial.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur ce document ? Pas d'intervention, il s'agit donc d'une prise de connaissance.

Le Conseil a pris connaissance du Bilan de fin de législature.

VIII.- Discussions et votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.

Document 24-25/016 : Modification de la représentation provinciale au sein de diverses sociétés et associations : remplacement de Monsieur Hajib EL HAJJAJI, ancien Conseiller provincial.

Document 24-25/017 : Modification de la représentation provinciale au sein de diverses sociétés et associations : remplacement de feu Madame Chantal NEVEN-JACOB, Conseillère provinciale.

Document 24-25/018 : Représentation provinciale au sein de l'Assemblée générale de la Société intercommunale « RESA Holding ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 6, 7 et 8 de l'ordre du jour (documents 24-25/016 à 24-25/018) ont été regroupés à la demande des membres du Bureau.

Ces trois documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par consensus que votre Bureau vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions du Bureau en ce qui concerne ces trois documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2024

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 24-25/019 : Demande d'une aide de la Commune de Trooz pour l'engagement d'un comptable ou d'un juriste.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour (document 24-25/019).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 24-25/020 : Octroi de subventions en matière de Relations avec les territoires, les villes et les communes – Projet « La Poémathèque – Maison de la Poésie à Amay » ayant obtenu une promesse de principe antérieurement.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour (document 24-25/020).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Monsieur Luc LEJEUNE, à nous en faire connaître les conclusions.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2024

M. Luc LEJEUNE, Rapporteur (à la tribune).- Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, chers Collègues.

Un Commissaire a posé la question de savoir pourquoi un montant de 66.929 par rapport à une promesse initiale de 150.000 euros.

La différence est assez grande. Est-ce qu'il faut savoir quelque chose là derrière, quelles en sont en fait les implications ?

Et il est tout simplement répondu que les 66.929€ répondent en fait à des besoins tels qu'ils ont été exprimés et aussi justifiés.

Voilà, alors je ne connais pas le résultat du vote. 8 voix pour, 3 abstentions. Ça doit être ça. Exactement 8 voix pour et 3 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 24-25/021 : Octroi de subventions en matière de Relations internationales et institutionnelles – Demande de soutien de l'asbl « Coup d'envoi » pour l'organisation des Coups d'envoi des Fêtes de Wallonie, du 6 au 8 septembre 2024 à Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour (document 24-25/021).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2024

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 24-25/022 : Rapport complémentaire – Demande de soutien de l'asbl « Belgomania » – Organisation du 30^e anniversaire des Francofolies de Spa.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 12 de l'ordre du jour (document 24-25/022).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 8 voix pour et 3 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 24-25/023 : Octroi de subventions en matière de Culture – Subventions de fonctionnement 2024 à 19 bibliothèques reconnues.**Document 24-25/024 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Centre Culturel de Stavelot-Trois-Pont » dans le cadre de projets supracommunaux, durant l'année 2024.**

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2024

Document 24-25/025 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Festival International du Rire de Liège » dans le cadre de l’organisation de la 13^e édition du Festival International du Rire de Liège, du 11 au 21 octobre 2024 à Liège.

Document 24-25/026 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Wégimont Culture », dans le cadre de l’édition d’une revue pour la saison 2024-2025.

Document 24-25/027 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Arsénic » dans le cadre de l’organisation de la 2^e édition du Festival « Prendre Soin », du 28 septembre au 5 octobre 2024 à Liège.

Document 24-25/028 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l’asbl « Centre Henri Pousseur. Musique électronique/Musique mixte » dans le cadre de l’organisation de la 25^e édition du Festival « Images sonores » organisé du 3 au 18 mai 2024 à Liège.

Document 24-25/029 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de la SCS « Gilson Brothers » dans le cadre de la réalisation d’une fresque murale Place d’Italie à Liège.

Document 24-25/030 : Octroi de subventions en matière de Culture et de Communication – Demande de soutien des asbl « RTC » et « Vedia » – Fonctionnement annuel 2024.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 de l’ordre du jour (documents 24-25/023 à 24-25/030) ont été regroupés à la demande des membres de la première Commission.

Ces huit documents n’ayant soulevé aucune question, c’est par 8 voix pour et 3 abstentions que votre première Commission vous propose de les adopter.

Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Pas d’intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la première Commission en ce qui concerne ces huit documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s’abstient ?

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2024

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les huit résolutions.

Document 24-25/031 : Mise en non-valeurs de créances liées à la Bibliothèque des Chiroux.**Document 24-25/032 : Mise en non-valeurs de créances dues au Centre d'Aide à Domicile.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 21 et 22 de l'ordre du jour (documents 24-25/031 et 24-25/032) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces deux documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 5 voix pour et 2 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 24-25/033 : Désignation au 1er janvier 2024 d'un receveur spécial des recettes à l'École Polytechnique de Huy.**Document 24-25/034 : Désignation au 1er janvier 2024 d'un receveur spécial des recettes à l'IPEFA de Seraing.****Document 24-25/035 : Désignation au 1er janvier 2024 d'un receveur spécial des recettes à l'Athénée provincial de Flémalle – Guy Lang.****Document 24-25/036 : Désignation au 1er janvier 2024 d'un receveur spécial des recettes à l'Internat Supérieur Paramédical.**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 23, 24, 25 et 26 de l'ordre du jour (documents 24-25/033 à

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2024

24-25/036) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Ces quatre documents n'ayant soulevé aucune question, c'est par 5 voix pour et 2 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de les adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces quatre documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document 24-25/037 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de l'asbl « Crac'sathon » dans le cadre de l'organisation de la 3e édition du « Crac'sathon », les 21 et 22 septembre 2024 à Malmedy.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 27 de l'ordre du jour (document 24-25/037).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 5 voix pour et 2 abstentions que votre deuxième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2024**Document 24-25/038 : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 144.000,00 euros hors T.V.A.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 28 de l'ordre du jour (document 24-25/038).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune question. Votre quatrième Commission vous invite dès lors à en prendre connaissance.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil a pris connaissance de ladite résolution.

Document 24-25/039 : Aménagement d'un parking d'EcoVoiturage et d'une aire de convivialité Chemin de Sandron – Proposition de modifications et remplacement de la convention initiale entre la Province de Liège et la Commune de Marchin.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 29 de l'ordre du jour (document 24-25/039).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et a soulevé des questions. J'invite donc le rapporteur, Madame Isabelle HUMBLET, à nous en faire connaître les conclusions.

Mme Isabelle HUMBLET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les Députés, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

La quatrième Commission s'est tenue en date du 19 septembre à 17h au Palais provincial.

Le document 24-25/039 concernant l'aménagement d'un parking d'écovoiturage et d'une aire de convivialité Chemin de Sandron a suscité une question. Une proposition de modification et remplacement de la convention initiale entre la Province de la Commune de Marchin.

Il s'agit d'un remplacement administratif de la convention car les montants passent de 300.000 à 700.000 € en raison de problèmes d'infiltration. La création d'un bassin d'infiltration est indispensable. Le marché est divisé en 2 et sera sur 2 années en 2 phases.

Le subside est plafonné à 100.000€ en faveur de la Commune de Marchin.

Le résultat du vote est de 10 voix pour et 2 abstentions.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2024

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 24-25/040 : Octroi de subventions en matière d'Agriculture – Demande de soutien des asbl Services de remplacement agricole « La Région Herbagère », « Ardenne Eifel » et « Hesbaye-Condroz Liégeois » – Fonctionnement annuel 2024.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 30 de l'ordre du jour (document 24-25/040).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 2 abstentions que votre quatrième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2024**Document 24-25/041 : Réintégration dans le circuit administratif en 2025 de quatre mosquées au sein de la Province de Liège – Avis favorable.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 31 de l'ordre du jour (document 24-25/041).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas de demande d'intervention, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 24-25/042 : ENODIA : Assemblée générale extraordinaire fixée au 30 septembre 2024.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 32 de l'ordre du jour (document 24-25/042).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 24-25/043 : Pôle publications – Adaptation de la grille tarifaire des publications devant faire l'objet d'une commercialisation dans les points de vente.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 33 de l'ordre du jour (document 24-25/043).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et n'a soulevé aucune question. C'est donc par 10 voix pour et 1 abstention que votre cinquième Commission vous propose de l'adopter.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB, le groupe LES ENGAGÉS-CSP, M. NYSSSEN.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

IX.- Ouverture des dossiers relatifs aux documents budgétaires 2024-2025, y compris la note de politique générale.

Document 24-25/001: Budget provincial 2024 – 3^e série de modifications.

Document 24-25/002 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2024 – 4^e série.

Document 24-25/003 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2025 – Règlement général relatif à la perception des taxes provinciales.

Document 24-25/004 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2025 – Règlement relatif à la taxe sur les dépôts de mitrailles et de véhicules hors d'usage.

Document 24-25/005 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2025 –

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2024**Règlement relatif à la taxe sur les véhicules isolés hors d'usage.**

Document 24-25/006 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2025 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements bancaires.

Document 24-25/007 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2025 – Règlement relatif à la taxe sur les permis et licences de chasse.

Document 24-25/008 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2025 – Règlement relatif à la taxe sur les établissements dangereux, insalubres et incommodes, ainsi que sur les établissements soumis au décret relatif au permis d'environnement.

Document 24-25/009 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2025 – Règlement relatif aux exonérations en faveur d'activités industrielles nouvelles.

Document 24-25/010 : Perception des taxes provinciales pour l'année 2025 – Résolution fixant le taux des centimes additionnels au précompte immobilier.

Document 24-25/011 : Projet de budget des recettes et dépenses provinciales pour l'année 2025.

Document 24-25/012 : Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2025 – 1^{re} série.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Avant d'entamer nos travaux relatifs aux documents budgétaires, je tiens à vous rappeler que la date de clôture pour le dépôt des amendements budgétaires est fixée à aujourd'hui.

Ceux-ci seront systématiquement renvoyés aux commissions compétentes qui les examineront dans un délai de 3 mois suivant l'approbation par la tutelle du budget.

Tout amendement doit être déposé par écrit et signé par son auteur.

Pour faciliter la suite de nos travaux, je vous propose de regrouper les points 34 à 45 de l'ordre du jour actualisé.

Les documents 24-25/001 et 24-25/011 ont été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

Les documents 24-25/002 à 010 et 24-25/012 ont, quant à eux, été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

En deuxième Commission, les documents 24-25/001 et 24-25/011 n'ayant soulevé aucune question, c'est par 5 voix pour et 2 abstentions que votre deuxième Commission vous

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2024

propose de les adopter.

En cinquième Commission, les documents 24-25/002 et 24-25/012 n'ayant soulevé aucune question, votre cinquième Commission vous propose de les adopter : par 9 voix pour et 1 abstention pour le document 002 ; par 7 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention pour les documents 003 et 004 et par 7 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention pour les documents 005 à 010 et le document 012.

J'ouvre la discussion générale, je vous rappelle que toutes les questions doivent être posées aujourd'hui.

Je prends note des intervenants. Qui souhaite intervenir ? M. OSSEMANN. Vous avez la parole M. OSSEMANN.

M. Alfred OSSEMANN, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général, Mesdames, Messieurs les Députés, chers Collègues,

C'est ma deuxième législature comme Conseiller provincial. Élu sur le district Eupen, le district germanophone dont je suis un des 4 Conseillers provinciaux germanophones qui siègent ici à Liège. Depuis lors je me réjouis être parmi vous.

Aujourd'hui, presque à la fin de la législature, je vous dis à toutes et tous merci pour votre collaboration.

La Communauté germanophone veut être neutre en ce qui concerne les compétences provinciales. Et c'est quelque part légitime car celle-ci exerce déjà des compétences qui lui ont été transférées par la Région. Il faut constater que parfois, il y a des doubles emplois. Cette situation est alors inconfortable tant pour la communauté germanophone que pour la Province de Liège.

Vu la note de politique régionale du nouveau gouvernement wallon, il est bien légitime de s'interroger sur les changements qui pourraient survenir durant la prochaine législature en ce qui concerne les instances politiques provinciales : qu'il s'agisse du Conseil ou du Collège. Personnellement je ne crois pas que le territoire provincial va disparaître, on verra !

Jeudi nous voterons le budget pour 2025, première année d'une nouvelle législature.

Quand j'examine ce budget en détail, j'y relève les moyens importants qui y sont consacrés à l'enseignement, le personnel, les infrastructures et d'autres événements importants de notre territoire.

Malheureusement, un projet de budget est rarement voté à l'unanimité de tous les partis, chacun le parcourant avec ses sensibilités et sa définition des priorités.

Je suis néanmoins convaincu que la majorité des citoyens partage le travail qui était et est réalisé par les services provinciaux.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2024

Permettez-moi de m'attarder quelque peu sur les projets de la région de langue allemande de notre province.

Je me réjouis de constater que depuis que je siége au Conseil provincial, la collaboration avec la Communauté germanophone a évolué. Toutefois, nous devons poursuivre le travail et améliorer encore cette collaboration dans l'intérêt de tous nos concitoyens.

Durant les dernières législatures, des accords de coopération entre la Province de Liège, la Communauté germanophone et la Conférence des bourgmestres germanophones ont été signés.

Dans cet accord de coopération on a fixé des montants pour différents acteurs sur le territoire de la communauté germanophone, mais nous avons également travaillé en étroite collaboration avec les représentants de la Communauté germanophone pour mieux les associer à l'affectation des moyens provinciaux sur le territoire de langue allemande.

Dans le budget 2025, comme expliqué dans les différentes Commissions, les montants qui sont à ce stade prévus pour la reconduction éventuelle de cet accord de coopération, sont exactement les mêmes que ceux de 2024. Je pense néanmoins qu'il sera utile, dans le cadre institutionnel qui sera défini par le Gouvernement Wallon et le prochain Gouvernement fédéral, de réinterroger les moyens que nous consacrerons à cet accord de coopération, bien évidemment dans un souci d'égalité de traitement de l'ensemble des 84 communes du territoire et de son million d'habitants.

Chers collègues, il serait fastidieux, depuis cette tribune, d'entrer dans le détail de ce que nous pourrions réexaminer dans cet accord.

Au nom de notre région de langue allemande, je souhaite vivement remercier la Province de Liège pour son soutien au parc naturel Hautes Fagnes Eifel que je préside depuis presque 10 ans. Des moyens importants ont été consentis afin d'améliorer les infrastructures, la réalisation de projets et enfin, pour couvrir les frais de personnel.

Le parc naturel du haut plateau de la Belgique est un grand bijou de notre région qui attire des citoyens de presque toute l'Europe et qui joue un rôle majeur pour notre biodiversité et notre tourisme.

Je souhaite enfin revenir sur l'accord spécifique qui a pu être conclu entre la Province de Liège et la Zone de secours 6 DG. C'est pas la Direction générale, c'est la Deutsche Gemeinschaft.

Il convient de rappeler le choix d'égalité de traitement qu'a réalisé à cette époque le Collège provincial en décidant de soutenir cette zone de secours de la même manière que les 5 autres zones francophones alors qu'il n'existait aucune obligation à le faire.

Le choix de la cohérence et de l'égalité de traitement a été posé et mérite une nouvelle fois d'être souligné.

Je veux ici également souligner le professionnalisme des services provinciaux en matière

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2024

de formation des Agents des Services de Sécurité et d'Urgence.

Pour notre région, cet aspect pose parfois des problèmes linguistiques et logistiques.

Pas mal de problèmes du passé relatifs à l'usage de la langue allemande ont déjà pu être réglés. Néanmoins il y a encore des points importants d'amélioration afin d'obtenir fonctionnement plus efficient encore et adapté à notre spécificité linguistique.

Dans le passé notre zone de secours n'avait pas les moyens d'accéder à la nécessaire professionnalisation de son personnel. Pour les Communes de la communauté germanophone, il était impossible de réunir les fonds et la zone était obligé de travailler presque qu'avec des volontaires.

On peut constater que depuis la nouvelle loi et l'accord spécifique conclu avec la Province, la zone de secours a fortement évolué et a pu faire face à l'évolution sociétale qui conduite à une moins grande disponibilité de volontaires. Naturellement, des volontaires on en a toujours besoin !

A l'avenir, cette question sera cruciale pour l'ensemble des zones du territoire. Pour l'avenir, de nombreux investissements en matériel et en infrastructures seront encore à prévoir.

A cet égard, il sera fondamental pour l'équilibre des finances communales mais aussi provinciales, de continuer à revendiquer une meilleure participation du fédéral dans le financement des zones, mais aussi de questionner toutes alternatives de financement, en ce compris la contribution du secteur assurantiel.

En ce qui concerne le dispatching de secours 112, il sera primordial d'assurer entièrement une table germanophone, 24h/24h, accessible avec du personnel de langue allemande, ce qui n'est malheureusement pas souvent le cas. Il est souhaitable que cette table de langue allemande du dispatching soit transférée sur le territoire de la communauté germanophone comme c'est déjà le cas pour le 101 de la police. Ceci a même un grand avantage : quand un agent est absent, par exemple malade, un agent professionnel ou volontaire de la zone de secours germanophone pourrait alors garantir ce service aux citoyens, en langue allemande.

Un dernier grand point concerne également les formations continues pour nos pompiers et ambulanciers. L'organisation actuelle implique parfois de longs déplacements pour les travailleurs.

Je sais que la problématique est également évoquée dans d'autres zones de notre province qui sont plus éloignées de l'Ecole de Seraing ou plus rurales.

Je pense que nous devons aborder cette question en envisageant l'organisation de certaines formations plus en adéquation avec les réalités territoriales : peut-être en prévoyant pour certaines formations ou remises à niveau davantage de déplacements de nos formateurs dans les infrastructures des zones et non l'inverse.

Chers collègues, merci pour votre attention.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2024

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial.

Y a-t-il un autre Conseiller qui souhaite poser une question ? Non. Si plus personne ne souhaite intervenir, je clos la discussion générale.

Les réponses des Députés provinciaux aux questions relevant de leurs compétences spécifiques, interviendront lors de notre séance de ce jeudi 26 septembre.

X.- Interventions des Chefs de groupe

M. LE PRESIDENT.- Nous passons à présent aux interventions des Chefs de groupe. Comme le prévoit notre ROI, l'ordre de passage des chefs de groupe a été déterminé par tirage au sort lors du Bureau du 9 septembre dernier.

Ils se présenteront donc suivant cet ordre : en 1 : le groupe ECOLO ; en 2 : le groupe Les Engagés-CSP ; en 3 : le groupe MR ; en 4 : le groupe PS ; en 5 : le groupe PTB.

Pour commencer, j'invite M. Julien VANDEBURIE, Chef de Groupe ECOLO, à venir à la tribune.

M. Julien VANDEBURIE, Chef de Groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Bonjour tout le monde, M. le Gouverneur, M. le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Collège, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, Mesdames et Messieurs les membres du personnel, et Mesdames et Messieurs en vos titres et qualités,

Je dois vous avouer qu'à la lecture du budget, à la suite des présentations, j'avais une idée très très simple qui m'a traversé l'esprit. En fait, le budget étant une copie de celui de l'an dernier, j'ai cru que depuis mon discours de l'an dernier, il suffisait de remettre mon intervention et puis voilà, on avait terminé.

Je pense que vous méritez mieux, la Province mérite beaucoup mieux.

Et parfois, il faut retourner dans les archives pour se rendre compte que dans cette salle, c'était peut-être pas cette salle en fait, je n'en sais trop rien, je n'ai pas vérifié, mais je sais que dans les archives, en 1906, on parlait d'électrification au Conseil provincial.

Alors les débats disent à l'époque qu'il faut permettre à chacun et à chacune d'accéder à cette nouvelle forme d'énergie.

La guerre passe et il faudra attendre 1920 pour que le Député permanent, oui c'est vrai qu'on disait encore ça à l'époque, un député permanent socialiste déjà, M. Gilles Gérard, prenne l'initiative de porter la question de l'électrification de la province avant le Conseil.

Alors, pourquoi je vous parle de ça ? Et bien c'est que quelques années plus tard, trois ans plus tard pour être exact, naîtra l'association liégeoise de l'électricité, l'ALE l'ancêtre de Resa,

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2024

première coopérative intercommunale créée en vertu de la loi de 1922 sur l'association des communes dans un but d'utilité publique. En fait, je parle de supracommunalité. C'est plus de cent ans que nous parlons de supracommunalité finalement dans cette instance.

Ensuite viendront l'ALG, Télédis, Socolie, la SPE, SPI, Intradel, ... Intercommunales ou supracommunalité, les initiatives provinciales n'ont pas manqué, faisant parfois les titres de l'actualité, souvent malheureusement, mais remplissant en tous cas pour nos citoyens de nobles missions : déchets, développement économique, je l'ai dit, électricité, gaz, lumière et chaleur.

Je pensais qu'en 2018, candidement, le Conseil allait pouvoir revivre la ferveur de tels débats. J'ai été naïf. Pourtant, il y a à peu près 5 ans, presque aujourd'hui, j'ai pas vérifié la date mais presque aujourd'hui, il y avait un Conseil provincial spécial, incroyable, je pense que ça n'était pas arrivé depuis très longtemps ou soit jamais, un Conseil provincial spécial, ENODIA avec une guest star, Stéphane Moreau allait parler. Ah, j'étais naïf, il n'a rien dit. Cet été, il y a tout juste 5 ans.

Je vous raconte cette anecdote parce que finalement, les déceptions, malheureusement, ont continué.

Assez d'histoires, venons-en au présent, venons-en au budget. A mon avis, ce dernier reflète un peu trop l'état d'esprit de la majorité.

Un budget technique, certes sans faute, surtout sans panache. Le reflet d'une mandature marquée par la gestion des crises, certes avec la manière, mais sans véritable prise en main du destin.

Je me répète, là malheureusement je me répète dans mon discours par rapport à l'année dernière, au lieu de saisir à bras le corps l'opportunité de prendre en main la gestion des zones de secours et d'en faire le fer de lance, de la mise en œuvre d'une institution dédiée à la supracommunalité, finalement vous êtes surtout plein des effets budgétaires de cette nouvelle compétence.

Cependant, l'excellente gestion financière de l'administration provinciale dont le groupe ECOLO, et je pense nous ne sommes pas les seuls, saluons la qualité du travail, finalement permet au Collège de faire comme avant.

Alors certes, quelques outils comme la Maison des Sports, les Editions de la Province, ont été rationalisés. En revanche, nous restons actionnaires, toujours de l'OTW, l'Office du Transport Wallon, donc en fait les TEC, du circuit de Spa-Francorchamps, dans lesquels finalement nous n'avons pas grand-chose à dire.

La rationalisation des taxes provinciales, demandées et redemandées, Député numéro 1, puis le Député numéro 2, et bien finalement ça reste un chantier.

Et si on a finalement coupé dans le gras, pour financer les zones de secours, et bien je constate qu'il était quand même plus que temps de faire un régime...

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2024

Alors, en première Commission, la thématique de la supracommunalité s'est faite très, je dirais, trop discrète. Peut-être parce que les intercommunales sont dans une autre Commission.

Alors certes, la Culture et ses nombreux subsides ont fait l'objet de nombreux débats. Et je salue à ce titre le travail de Marc MAGNERY et d'Aline DE BARROS. Leur amour des règlements ne vous est plus inconnu, d'ailleurs cela a même été souligné tout à l'heure, je pense, par le Député provincial-Président.

En deuxième Commission, le travail n'a pas manqué. Budget certes, mais surtout Santé et Sport. Mme FIRQUET, je pense que le trio ECOLO n'a pas manqué de répondants. Nathalie FRANCOIS, Caroline LEBEAU, Sandrina GAILLARD, une triplète de femmes tantôt fans de guidon mais aussi à la fibre sociale ardente.

En troisième commission, un trio de questeurs à qui rien n'échappe. Règlements, performances énergétiques, confort des étudiants ou encore la question des ascenseurs. Murielle FRENAY, Marc MAGNERY à Hajib EL HAJJAJI n'ont eu de cesse de pousser plus en avant encore la qualité de l'enseignement provincial.

En quatrième commission, encore une fois un trio féminin à la manœuvre pour développer le développement durable, présidé parfois dans la sobriété efficace, parfois dans un panache réformateur. Nathalie FRANCOIS et Isabelle SAMEDI et Daphné WISLEZ, jamais vous n'avez été rassasiées d'initiatives de transition écologique.

En cinquième commission, un trio doublement mixte, enfin de la mixité. Assia MOUKKAS à la baguette touristique, Michel NEUMANN, Odette THREINEN veillant à nos amis germanophones. Et tout cela en découvrant le réseau points nœuds, entre deux résolutions financières hélas toujours identiques.

De ce bilan clairsemé, je ne peux constater que le manque de lien entre les projets, la faiblesse ou l'absence de transversalité, vraisemblablement le résultat d'un travail en silo d'une équipe en fin de cycle.

Je dénonce pour ma part un manque de cohérence globale de direction de vision.

Je trouve que la province en est encore à se chercher.

Et ne me dites pas qu'il y a eu de nombreuses crises, ce n'est pas un alibi pour un manque de vision ou d'orientation.

A ce titre, la gestion du GRE me semble exemplative. Un forum qui prend des décisions importantes à l'échelle provinciale. Hélas, malgré la volonté de redynamiser les sessions du Conseil, nous n'avons jamais véritablement eu un débat sur les orientations prises par le GRE. Je le regrette.

Pourtant, le travail réalisé par la Province sur la collaboration et la coordination des communes à la fin d'organiser du développement économique, de gérer les territoires, c'est une compétence de nombreuses fois et à plusieurs endroits saluée. C'est un rôle qui convient

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2024

extrêmement bien à la taille de l'institution provinciale. Et mon introduction vise à vous rappeler que nous faisons cela depuis plus d'un siècle.

Hélas, je suis sidéré, effrayé de constater que finalement, SPI, cet outil incroyablement utile sur les 84 communes de la province, est hélas aujourd'hui en difficulté.

D'abord parce que le financement de la province via l'investissement dans le capital a été perturbé et ensuite parce que la désignation d'un nouveau directeur général a visiblement duré et trop longtemps duré. Directeur général, mais je vous parle aussi d'un capitaine de navire ici, qui est, je le concède, rien sans son équipe.

J'ai pour ma part été bien entouré par des personnalités investies. Sachant que mon nom ne figure pas sur les listes soumises à la sagacité des électeurs le 13 octobre, ma complice Sandrina GAILLARD m'a laissé l'opportunité de m'exprimer une dernière fois dans cette enceinte.

Il y a des moments partagés dans nos vies qui engendrent des amitiés des plus indéfectibles. C'en est indéniablement une des plus belles et je te remercie.

Voici venu le temps de conclure. Enfin confrontée à de véritables enjeux budgétaires à l'allure parfois dites existentielles, finalement la province a fait le choix de pleurnicher.

Le financement des zones de secours offrait à notre institution une opportunité inespérée et M. OSSEMANN en a beaucoup parlé, montrer sa plus-value en matière de supracommunalité.

J'estime que nous n'avons pas tout à fait atteint notre objectif en la matière.

Dès lors, le groupe ECOLO ne peut que poursuivre notre opposition à ces orientations, à ces choix auxquels la majorité n'a finalement jamais véritablement tenté de nous associer.

Nous avons pourtant tendu très très fort cette main, sera-ce pour demain ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe. J'invite M. Luc LEJEUNE, Chef de groupe Les Engagés-CSP, à prendre la parole.

M. Luc LEJEUNE, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Je n'imaginai pas, en rédigeant les quelques mots que je vais vous livrer juste avant cette séance, que j'étais en train de paraphraser mon collègue Julien, mais je pense que nous allons nous retrouver dans mon intervention.

Le groupe Les Engagés CSP remercie le Directeur financier provincial et son équipe pour la rédaction de ce budget technique. Il présentera l'avantage à l'administration de ne pas devoir fonctionner l'année prochaine avec les douzièmes provisoires.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2024

Ce budget n'engage pas la majorité, est-il précisé, et c'est heureux de le faire ainsi, mais je rappelle quand même que ce budget sera bien le reflet des politiques passées. Alors que devons-nous retenir ?

Nous retiendrons la constance dans les tendances, et oui, nous nous réjouissons que la majorité présente un budget à l'équilibre. Nous nous réjouissons que la majorité, ou plutôt l'administration, a pointé 214 millions de capacités financières pour le futur. Ce sont des réserves et des provisions. Mais, bien évidemment, il y a un mais... nous redirons une dernière fois notre préoccupation fondamentale sur le poids de la charge du personnel, à 393 millions sur 530 millions. Si je fais une rapide fraction, je suis à 74,3 %. Et ce, même si nous notons que pour la première fois, et là, nous nous en réjouissons également, la cotisation de responsabilisation semble connaître un premier mouvement rassurant.

Nous redirons également une dernière fois que les CAPI culminent à 244 millions sur 530 millions de recettes, soit, rapide calcul, fraction de 46 %. Le point de la contribution des propriétaires sur le budget provincial est à ce point important que nous avons proposé, souvenez-vous, l'année dernière, donc en 2023, de réduire le niveau des centimes additionnelles du pourcentage de l'inflation prévisionnelle, que ce soit 4 %. Eh bien, vous ne serez pas étonné. Nous allons formuler cette même proposition cette année-ci, en 2024, pour un montant de 3 % supplémentaire.

Et donc, en cumulant les deux, nous proposons de réduire les centimes additionnels à 1 628. Là aussi, j'ai fait mon petit calcul. Et ainsi de suite, pour arriver aux 1 500 recommandés par la Wallonie, mais que vous n'avez jamais tenus, malgré les recommandations, depuis, sauf erreur, 12 ans, puisque vous êtes à 1 750.

Et donc, vous comprendrez que nous ne soutiendrons pas le point qui sera présenté jeudi, de voter les centimes additionnels dans cette perspective-là.

Petite incise, j'ai lu dans la presse ce matin que le Gouvernement wallon pourrait faire mieux que ça. Il pourrait se charger lui-même, non pas par recommandation, mais par décision d'autorité, de limiter les centimes additionnels que la Province pourrait récupérer.

Nous retiendrons de cette législature des impondérables auxquels la Province a effectivement dû faire face, le COVID, les inondations.

Nous retiendrons de cette législature que le Collège a réorienté les actions provinciales pour assumer le financement des zones de secours.

Mais effectivement, pour le reste, je dirais pas assez vite, pas assez fort.

La participation citoyenne, le développement du territoire n'ont pas particulièrement été le fait d'un leadership provincial.

Et pourtant, j'estime, je suis convaincu de cela, je l'ai dit dans les débats la semaine dernière, que la Province a la légitimité territoriale et l'expertise pour assumer ce leadership.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2024

Mais donc la législature se termine, place à présent à la modernisation radicale de l'institution, souhaitée par le gouvernement wallon.

Pour créer demain, il faudra créer du lien avec le citoyen. Zones de secours et supracommunalité devraient être les deux piliers de la base de notre activité.

Pour ma part, je vous remercie de votre bonne attention au cours de ces six dernières années.

Place à présent à la voix et au choix de l'électeur.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de Groupe. J'invite Mme Virginie DEFRANG-FIRKET, Cheffe de Groupe MR, à venir à la tribune.

Mme Virginie DEFRANG-FIRKET, Cheffe de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour débattre et voter le dernier budget de cette législature. Déjà six ans sont passés et le 13 octobre prochain, les électeurs seront appelés à voter pour leurs représentants provinciaux.

Alors est-ce que c'est la dernière fois ? C'est possible. Sous la forme que nous connaissons, sans doute. Est-ce que cela diminue pour autant l'importance de cette élection ? Absolument pas, que du contraire.

Dans sa Déclaration de politique régionale, il n'a échappé à personne que le nouveau Gouvernement wallon a annoncé qu'il entamerait une réforme profonde des Provinces.

Une chose est néanmoins très claire et importante, l'objectif n'est pas de s'en prendre aux services provinciaux ni aux personnels. Ils peuvent être rassurés de cela. L'intention est plutôt de diminuer le nombre de mandataires politiques, raison pour laquelle ces élections sont importantes, décisives et historiques.

En effet, les futurs élus auront, si la réforme se confirme, pour mission d'accompagner les autorités administratives et l'ensemble du personnel dans le changement, tout en préservant les services.

En ligne de mire, c'est la volonté de renforcer la qualité du service à la population tout en simplifiant le modèle institutionnel belge. La tâche semble cependant ardue. Pourtant, à Liège, grâce au travail du Collège provincial et des différents services, l'institution provinciale a déjà entamé sa mue et le job en anticipant cette volonté régionale. De profondes réformes ont déjà été menées afin de renforcer le financement des zones de secours.

Le Collège Provincial a également redéfini les missions prioritaires de la Province, rassemblé certains services et abandonné les activités redondantes avec d'autres plus ou moins

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2024

pertinentes, sans procéder à des licenciements, sans puiser plus dans la poche des citoyens.

Par ailleurs, depuis 2020, c'est une réduction de 15% de l'ensemble des dépenses qui a été réalisée, ainsi qu'un monitoring avancé en partie personnelle. Par ces choix, la province de Liège a fait de la sécurité civile des citoyens une priorité, en consacrant 17% de son budget à cette matière.

Certes, il est probable que ce soit les dernières élections provinciales, ce n'est pas pour autant que nous devons baisser les bras ou nous résigner. Hors de question pour nous d'agir en fossoyeur. Voyons plutôt en cette démarche une réelle opportunité, dans un monde qui change et évolue, de déterminer ensemble ce que la province de demain sera. Nous devons agir en mandataire responsable pour continuer à transformer l'outil provincial afin de toujours plus améliorer la qualité des services rendus aux citoyens.

La Province devra, quoi qu'il arrive, renforcer encore davantage sa force de frappe sur le plan de la supracommunalité et du soutien aux communes.

En effet, l'institution provinciale pourrait encore plus accompagner les communes, surtout les plus petites ou rurales, pour mieux mettre à disposition, grâce à l'expertise de ces agents, des services qu'elles ne sont pas capables de rendre de manière autonome.

Il s'agit de renforcer la mutualisation, la répartition et la rationalisation des ressources, en permettant de créer des économies d'échelle pour les pouvoirs locaux, tout en mettant en œuvre des projets ambitieux que les communes seules n'auraient pas les épaules assez solides pour réaliser.

Notre province a fait cette année le choix de confier le budget 2025 aux élus sortants dans le respect de la législation. Il s'agit néanmoins, on le sait, d'un budget plutôt technique et de continuité en cette fin de législature.

En effet, ce sont des crédits prévus qui ont été adaptés en recettes et dépenses sur base d'informations officielles et objectives. Les subsides, aussi prévisibles et récurrents, ont été reproduits afin de ne pas produire un résultat fictif.

Bref, c'est un budget 2025 qui n'engage pas les autorités futures au-delà des dépenses et recettes obligatoires. A l'extraordinaire, on peut remarquer divers investissements. Ils sont nécessaires pour poursuivre la réalisation des projets en cours ou pour des travaux en termes de sécurité ou encore pour une meilleure gestion des dépenses énergétiques.

Donc, on peut souligner, la qualité du travail provincial, qui a pris durant ces six ans les mesures utiles à la continuité des missions de services publics, mais aussi à offrir aux citoyens un service public de qualité à l'attention de notre population et de son personnel.

Le Collège provincial laisse en outre, et c'est appréciable, toute liberté à l'équipe qui prendra les rênes de définir dans une modification budgétaire lors du premier trimestre 2025 une vision qui lui sera propre pour les années futures et qui devra être approuvée par le Conseil renouvelé.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2024

Faisons confiance d'abord alors à cette nouvelle équipe pour défendre comme il se doit les intérêts de la Province et de ses agents, qu'ils prennent avec sérieux cette responsabilité dans l'accompagnement du changement.

Si cette réforme se confirme, plutôt que de la subir, soyons tous ensemble acteurs de celle-ci.

Je tiens à cette occasion à remercier mes collègues du groupe provincial, le Directeur général, le Directeur financier, tous les agents provinciaux, tous les conseillers investis dans cette institution et je pense que le petit bulletin que vous avez tous reçu confirme le nombre de réalisations concrètes par le Collège provincial qui méritent d'être soulignées.

Merci au Collège pour ce travail également.

Merci à vous.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Madame la Cheffe de groupe. J'invite M. Alexis HOUSIAUX, en remplacement de M. Serge CAPPÀ, Chef de groupe PS, à venir à la tribune.

M. Alexis HOUSIAUX, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Nous rapporterons vos vœux à notre Chef de Groupe. Je serai son porte-parole. Je serai votre parole auprès de lui mais je suis son porte-parole aujourd'hui pour exposer son discours.

Je pense que le pouvoir législatif est aussi de l'exécutif. Je dirais d'abord mes chers Collègues. Mesdames et Messieurs les Députés provinciaux, Monsieur le Directeur général, Monsieur le Gouverneur qui n'est pas présent.

En principe nous aurions dû en cette fin de législature adopter un budget, mais pas nous, la nouvelle, les nouveaux arrivants après les élections d'octobre. Le Collège et la majorité ont décidé d'une autre technique puisque le prochain Conseil provincial ne sera mis en place non pas directement après les élections communales et provinciales mais sera mis en place début décembre. Faire un budget sur quinze jours, c'est impossible quel que soit le groupe, quelle que soit la majorité, quelle que soit les personnes qui seront au pouvoir.

Cela veut dire que le Conseil provincial et la Province allait devoir vivre avec des montants provisionnels et provisoires ce qui était difficilement soutenable et mettant tout le monde dans la difficulté.

Les douzièmes provisoires, c'est bien sûr un gage d'instabilité et de non-sécurité. Donc je ne pense pas qu'une institution comme la province pourrait agir comme ça.

Je pense que l'option de dire on adopte un budget, tout le monde vient de dire technique, c'est beaucoup plus que technique, c'est vrai qu'il est un peu le reflet de la politique passée, ça je suis d'accord. Mais c'est aussi un budget bien sûr qui respecte le principe de prudence, donc il se base sur les informations officielles, sur le montant des rémunérations du personnel, il faut

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2024

sécuriser le personnel, être sûr de pouvoir le payer, les frais de fonctionnement, pour faire fonctionner la Province, ses services et bien sûr le bâtiment.

Il est basé également sur toutes les interventions obligatoires, la laïcité, les cultes, le patrimoine ou encore, on vient d'en parler, plus qu'abondamment, les donations de secours, les donations aux zones de secours et les interventions légales aux centres culturels.

Donc il est relativement neutre, mais par contre il permet à la Province d'agir dès le 1er janvier et ça c'est hyper important, on ne devra pas attendre le vote d'un 12ème provisoire.

Le budget extraordinaire, il en est de même, c'est un budget extraordinaire qui existe et qui permettra également la gestion de la Province, et la Province pourra dès lors avancer.

Total 42 millions prévus, pour les investissements nécessaires, l'entretien des bâtiments, la continuité des projets décidés et la sécurisation des écoles, ça me paraît important, il ne faut pas attendre que le nouveau conseil provincial puisse agir, puisqu'il ne sera là qu'en décembre.

Le Collège permet ainsi, et nous vous proposons un budget qui permet ainsi la continuité de l'action publique, la continuité de l'administration provinciale.

Aux nouvelles autorités, aux arrivants de programmer eux-mêmes un conclave budgétaire, d'éventuellement adopter un nouveau budget, avec leur marque de fabrique, ou de faire des modifications budgétaires s'ils estiment que le budget technique que nous avons fait, et que nous allons, je l'espère, voter, est accepté.

Je pense que s'engager pour le citoyen, c'est quand même un document important qu'on vous a mis sur la table aujourd'hui, c'est quand même le bilan de 6 ans, pour moi il y a une vision, même si les ECOLOS n'ont peut-être pas vu, il y a une vision. La vision c'est dire : on est proche des citoyens, on est proche de nos communes, on agit sur le terrain, ça c'est la vision.

Et comme on a des citoyens qui ont beaucoup de sensibilités différentes, beaucoup d'actions différentes, je crois qu'il y a plus de 3000 ASBL, on les aide de manières différentes.

C'est vrai ça, peut aller un peu dans tous les sens, et c'est vrai que là, la politique provinciale est particulièrement florissante. Je dirais aussi que, moi c'est ma dernière mandature, et je vous dirai pourquoi M. CAPPÀ a demandé que je le remplace, en fin discours.

Je dirais qu'une mandature n'est jamais un long fleuve tranquille. On nous a annoncé, que les Provinces disparaissaient il y a 6 ans, c'était déjà l'heure du jour. On nous a annoncé, vous allez peut-être survivre, mais vous devez intervenir pour les zones de secours, d'où des négociations, d'où des décisions en 2021, décidant qu'on devait intervenir à concurrence de 45 millions, ce qui faisait à peu près un peu plus de 10% de notre budget, ce qui était énorme.

En 2020, le COVID, on ne réalise pas, mais le COVID a immobilisé la Belgique, il a immobilisé la Province, rappelons-nous. On ne pouvait plus venir se réunir ici, vous toussiez, mon cher Chef de Groupe, vous ne pouviez plus tousser, il faut le faire dans votre coude ou avec un masque, vous ne pouviez plus venir ici.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2024

Donc la Province a dû assumer la gestion du confinement, a dû assumer la continuité des services et des services publics. Un handicap énorme, on a réussi, me semble-t-il, à assumer la crise !

On prend des décisions budgétaires pour les zones de secours, c'est quand même dur, on subit, c'est dur et la Province va être touchée, on oublie de le dire, le 14 juillet 21, les fameuses inondations, les terribles inondations, les mortelles inondations et la Province va se mettre au service des sinistrés, quels qu'ils soient, quelle que soit la commune, la Province est sur le terrain, va aider les Communes, va aider pour plus de 2 millions les Communes et va également répartir au niveau des Communes l'aide régionale. Je pense qu'elle a fait un travail exceptionnel alors que c'était quand même aussi... et c'est un travail qui est toujours en cours puisque nous avons voté aujourd'hui encore pour le détachement de personnel dans certaines Communes.

En 2022, tout va bien, mais non, voilà la guerre d'Ukraine qui se déclenche, tous les marchés publics sont en hausse, tous les achats c'est 10, 15, 20% en plus, vous le savez bien quand vous allez faire vos courses, l'Ukraine produisait beaucoup, malgré ça on a eu une solidarité.

La même chose en 2023, on a eu des séismes, rappelons-le, en Turquie, un de nos conseillers à sa famille en Turquie qui était dans le séisme, en Syrie, au Maroc, il a fallu aider et nos services ont fait un maximum.

Je sais bien, et on l'a dit, les successions des crises n'excusent rien, mais moi je constate que malgré la succession des crises et malgré ces difficultés, le Collège a fait un travail époustouflant.

C'est pas pour rien, tout n'est pas là-dedans, mais beaucoup dans s'engager pour le citoyen.

Je suis content que M. OSSEMANN ait pris la parole pour qu'il en parle dans son discours. C'est moi qui l'ai ajouté au discours de M. CAPPÀ. Je suis content que la Province ait pris la décision, tous citoyens provinciaux, c'est un citoyen de la province qui doit être aidé, qu'il parle français, flamand ou allemand. Et ça je trouve que c'est une décision, même si pour la région ce n'est pas la même chose.

Il y a des différences qui les distinguent, et ça je trouve que c'est important qu'on ait dit tous citoyens provinciaux ont le droit à la même aide, toutes Communes provinciales ont le droit à la même aide. Et ça je trouve que c'est une décision capitale que nous avons prise et une vision importante que la Province a prise dans l'aide à chacun.

Je vais mettre en exerce quelques éléments importants du bilan. Un, la Province peut être à la pointe du progrès. On vient d'en parler avec le laboratoire de son, que les ingénieurs contestent, c'est tellement qu'il est à la pointe du progrès.

Parlons du fameux B3, c'est un succès incroyable. Il y a 600 000 documents multimédia à disposition, 340 000 emprunts, 40 locataires à la pépinière, 460 utilisateurs au Fablab, 425 000 visiteurs et utilisateurs. C'est énorme, c'est énorme. Félicitations à tous nos services, félicitations

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2024

à la Province, elle s'est à la pointe du progrès.

La Province devait assumer absolument, bien sûr, le financement des zones de secours et une présence dans les zones de secours, ce qu'on a fait, mais également toute la supracommunalité.

On a créé un nouveau Département, on l'oublie de le dire, un département des relations territoires, villes et communes. C'est incroyable. On a créé quelque chose de nouveau dans l'administration et je pense que c'est un succès.

On a changé la méthodologie et on a obtenu et on a réalisé 50 projets de supracommunalité aux grands bénéficiaires des Communes. La Province est à la pointe du progrès, le Bibliobus, c'est vieux, ça ne vaut rien, on a renouvelé toute la flotte de Bibliobus avec des Bibliobus plus petits et moins énergétiques. Les ECOLOS devraient être contents.

Je suis à la première Commission Culture. On aide, il y a des ASBL partout. J'ai noté 2736 ASBL ou Comité Culturel, Sportif, Social, de Santé, etc. On les aide tous.

On nous a demandé, même, on nous a dit, M. MAGNERY, un jour, on m'a dit, quelle est la liste des ASBL qu'on n'aide pas. On lui a procuré. Dans le cadre de notre action, on a dû respecter la minorité. Ça, je crois que c'est un fait important.

Maman était historienne, j'ai toujours eu une grosse fibre patrimoniale. Qu'est-ce qu'on a fait ? Le palais se dégrade. J'ai un ami Conseiller à la Cour d'Appel, il a manqué de recevoir le plafond d'une chambre de la Cour d'Appel sur le dos.

Elle est tombée juste à côté de lui alors qu'il siégeait. Est-ce qu'on réalise l'état de ce bâtiment ? Il ne nous appartient pas. Or c'est un fleuron de la Province.

On a mis en place l'opération de « Votre Palais ». Félicitations, félicitations Monsieur le Député Président d'avoir fait ça. C'est fantastique. Maintenant il va falloir continuer, c'est du travail sur le long terme.

Ce n'est pas... C'est quelques millions d'euros qu'il va falloir propriétaire des bourses pour remettre ce palais en état.

Quelle est l'âme de la Province pour moi ? Interrogeons-nous. Actuellement j'ai été me balader en famille hier. Écoutez le brame du cerf qui n'a pas bramé. Heureusement que Monsieur OSSEMANN a fait son discours aujourd'hui.

Mais voilà, je n'ai rien entendu. J'étais dans un restaurant. Tout le monde parlait allemand. Moi, une toile, qu'est-ce que ce sont mes atomes crochus ? Peu, peu finalement. Très peu.

Mais quelle est l'âme de la Province ? Pour moi c'est l'Enseignement. On a un enseignement extraordinaire. Il faut le rappeler. Je crois qu'il y a dans le rapport ici 4-5 pages. Madame la Députée, je vous félicite pour le travail de fond que vous avez mené. Par ailleurs toutes les critiques. Parce que l'opposition ne vous a quand même pas ménagé. Vous

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2024

étiez dans le collimateur à presque chaque conseil.

Alors, je vais quand même reprendre un peu ce que mon chef, M. CAPPÀ, nous dit. Les nouvelles formations à la Haute Ecole, dont l'audiologie, ce qui est auditions, le master en architecture des systèmes informatiques, à la pointe du progrès, on engage de plus en plus, j'avais un copain mécanicien, il me dit maintenant, il faut être informaticien pour réparer des bagnoles.

Construction de 14 kots. Extraordinaire quand on voit l'augmentation des loyers. J'attire votre attention, on va peut-être créer une nouvelle école. On met 36 millions de cotés pour en créer une. Sur le site de Bavière, campus de Bavière, en prolongement du Barbou. 36 millions de capitalisé pour créer une nouvelle école.

Une épicerie solidaire. Bien sûr, on veut créer une nouvelle école sur le long terme, mais on aide directement les étudiants tout de suite. 10 000 colis alimentaires distribués aux étudiants. On sait la difficulté que certains étudiants ont. Ils ne savent plus payer leurs études. Ils doivent travailler en plus.

En promotion sociale, on élargit. On a fait assistant vétérinaire, chauffeur poids-lourd, préparation à l'Ecole de police, technicien chimiste, spécialiste en sciences fiscales, accueil, éducation des jeunes. Je trouve ça fantastique.

On est dans le vent, on surfe sur la vague. La vague de la modernité. Et alors, M. CAPPÀ avait relevé également, nouvelle offre de services en milieu scolaire : Be Cool, je suppose Be Cool at School. Animation de la maternelle au secondaire pour promouvoir le bien-être physique, mental et social de nos enfants. C'est bien, ça me paraît super. Ne critiquons pas.

Je ne parle pas de Mme FIRQUET, tout ce qu'elle a fait pour le sport, extraordinaire. On vient d'inaugurer, ah oui, la rénovation de tout le centre, le racket, le raquette-arena, avec le paddle et les terrains de tennis.

Les sportifs, on vient de voir les Jeux olympiques et l'athlétisme, le sport roi, avec Naimette. Naimette, c'est fantastique de l'avoir. Parce qu'il ne suffit pas de dire, il faut gagner des belles médailles aux Jeux olympiques, il faut mettre des structures en place pour pouvoir, pour permettre aux citoyens de s'entraîner.

On a le site de la rénovation du château de Jehay, ce qui me paraît super bien. On a développé tout ce qui est Ravel, une autre mobilité, les points de jeu, ça continue. Ce sont tous des éléments, et moi qui allais me promener en fin, je suis hyper content qu'on ait fait 3 km de caillebotis. Ça fait un peu de mal, mais je suis content qu'on ait fait 3 km de caillebotis. Ça permet aux citoyens d'aller se balader en fin, même quand il y a des petits souliers de fêtes, à pointes, et pas des grosses bottes. Parce que sinon, on fait 10 mètres et on est bloqué. Grâce aux caillebotis, on peut aller voir la fin et se dire « Waouh, c'est magnifique, il faudrait que je revienne, je vais m'équiper autrement ». Mais ça donne, ça permet aux citoyens de prendre connaissance de sites tout à fait exceptionnels, près du signal de Botrange, etc. On a aussi été très proche des gens par la sociabilisation et la promotion des produits artisanaux locaux. Concours du meilleur glacier, j'adore les glaces, j'en m'intéresse. Je ne crois pas que c'est un

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2024

utopique, un utopique, quelqu'un de la région de Huy, ni du côté de Malmedy d'ailleurs, je ne sais pas, on discutait avec je ne sais plus qui, il faudrait qu'il y ait un excellent glacier. Mais je pense qu'on a une productrice de glace à Malmedy.

Alors, on n'a pas oublié le personnel. Actuellement, il y avait des défis importants au niveau personnel puisqu'il fallait payer les pompiers à la place. 45 millions à trouver. On a fait des efforts pour le personnel, on n'a pas remplacé, on a réorganisé. C'est un travail au quotidien. Le travail du collège a été énorme. Et on a créé ainsi, on a nommé quand même 232,5 équivalents en temps plein. On les nomme, ce qui veut dire qu'ils auront un statut. Ouh, aïe, aïe ! On peut plaire à certains partis actuellement qui veulent le pouvoir, ou qui sont au pouvoir. 238 collaborateurs viennent d'être nommés. À Palogne, il y avait quelqu'un qui attendait sa nomination depuis 25 ans. Il a trouvé ça extraordinaire de pouvoir être nommé.

Et alors on a poursuivi la réforme du deuxième pilier de pension, qui intéresse 2783 agents. Donc le personnel est tout à fait protégé, sécurisé, et mis en exergue.

Donc le PS est fier de ses avancées, et nous estimons que le bilan est extraordinaire. Mais à l'heure d'aujourd'hui, qu'est-ce qu'on dit ? Ceux qui prétendent avoir le courage de changer, ceux qui écrivent qu'il faut quitter la posture stérile de la défense, sans nuance ni flexibilité des acquis et privilèges, ceux que nous serions, nous les Provinces, ceux qui prétendent vouloir améliorer l'efficacité des services publics et la confiance des citoyens envers leurs institutions, vous venez de dire qu'il faut rapprocher les citoyens des institutions, ceux qui pour ce faire présentent notamment la formule magique, c'est quoi la formule magique ? On supprime le statut, et les futurs professeurs ne seront plus nommés, ils auront un CDI. Nous, je leur dis venez ici en Province de Liège, nous leur montrons, nous en Province de Liège, que même les fonctionnaires qui ont un statut savent travailler et travaillent très bien. Ils savent être inventifs, ils savent surfer sur la vague du progrès et de la modernité.

Je suis le schéma du discours de M. CAPPAS. Tout ça, tout ça, avec la qualité du service public, avec l'équilibre budgétaire et la qualité du service à la population. On parle de la mort des Provinces, comme on en avait parlé il y a 6 ans.

Est-ce que c'est le meilleur moyen de rapprocher les citoyens des institutions ? Moi je ne le pense pas. Fin des scrutins provinciaux, fin des mécanismes de démocratie. Et là j'écoute la Cheffe de Groupe du MR qui dit oui, tout le monde devrait collaborer à une modification, à une restructuration. Bien sûr, il faut rester ouvert, il ne faut pas faire des combats d'arrière-carte en amont de progrès.

Et moi je pense que les Provinces c'est un relais important. D'ailleurs je cite souvent dans mes discours, même si d'abord je n'étais pas trop province avant d'être élu Conseiller provincial, je n'étais même contre.

Mais j'avais lu une enquête économique qui disait que la Belgique a bien résisté aux crises économiques parce qu'il y avait justement un feuilleté d'institutions. Et elle a bien résisté. La Province, on va tous rentrer, alors que toutes les compétences vont rentrer dans la région Wallonne. Ça va devenir un monstre. Est-ce que la région Wallonne est aussi démocratique qu'on le dit ? Je n'en sais rien. En attendant nous, la Province peut être très démocratique. Elle va

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2024

l'être, elle le reste. Et le coût de la démocratie, c'est un demi-pourcent de notre budget.

Le fait d'être ici, en place, ça nous coûte un demi-pourcent de notre budget. Je trouve que ça vaut la peine. Oui, maximum. Donc ce n'est pas grand-chose pour avoir un contrôle démocratique de toutes les politiques que nous menons. Je trouve quand même que c'est essentiel. Notre Province est bien gérée. Mon ami, quel est ton avis sur la Province ? Il y a beaucoup de personnel, on est bien d'accord. Mais elle est bien gérée, le budget est équilibré, qu'est-ce qu'il faut de plus ? Qu'on nous pique notre pouvoir.

En fait, la région Wallonne va nous piquer nos économies, soyons bien clairs. Et notre pouvoir, surtout, c'est ce qui l'intéresse. Quelle que soit la majorité à la région Wallonne, le pouvoir d'imposition des provinces, ça c'est important. C'est la faiblesse de la communauté française. Si on est géré, si notre enseignement est géré comme celui de la Communauté française, où va-t-on ? Où va-t-on ? Ils n'ont jamais d'argent. Tout le temps, ils disent qu'ils n'ont pas d'argent. C'est systématique. Nous, on a mis de côté, on a un bal de laine. On a un bal de laine au niveau financier, qui va être augmenté par les dividendes que nous allons recevoir suite à la vente de vos 90 millions d'euros. Ces moyens pourront, monsieur Capa l'a repris, la poursuite des travaux de sécurisation des abords des cours d'eau, deuxième catégorie, il y a 1000 kilomètres, ça va décharger les communes, soutien au développement des communautés d'énergie, développement d'infrastructures sportives et supracommunales.

Mes chers collègues, en fonction de ce bilan, je trouve que le groupe socialiste est heureux. Et il va voter la modification budgétaire et le budget. Pourquoi est-ce que je me retrouve aujourd'hui à la tribune, à la place de M. CAPPÀ, qui est malade, et pourquoi est-ce que c'est Miguel, qui est lui, chef du groupe de sa fonction, pour aujourd'hui en tout cas ? Parce que tous les trois, nous sommes en fin de l'insertion. Nous avons tous une carrière, quasiment tous les trois une carrière de 50 ans. Et nous nous retirons, nous sommes sur les listes. Donc, finalement, l'avenir de l'institution provinciale va se décider sans nous et sans notre apport. Mais c'est normal, on passe le flambeau à la génération suivante. Ah oui, sur certaines listes communales, il y a un renouveau énorme. Moi je trouve que c'est merveilleux, il y a plein de jeunes qui s'intéressent à la politique.

Je remercie tout le monde pour le travail accompli. Parfois les uns avec les autres, parfois les uns contre les autres.

Nous n'avons pas tous les mêmes options, c'est le moins qu'on puisse dire, mais on vous écoute. A chaque fois, on écoute. Et je trouve que le respect de l'opposition, le respect que nous avons eu, nous, groupe majoritaire et les députés, est énorme.

On a toujours été dans le sens de vous répondre, d'argumenter et parfois même de satisfaire à vos demandes par des politiques. Bien sûr, tout le monde n'a pas les mêmes options, on est bien d'accord. Donc, à nous trois, notre parcours politique s'achève au terme de ce mandat provincial.

Donc, on remercie le personnel pour son dévouement. Quand on demande quelque chose, on a quasiment tout de suite. La qualité du travail, leur expertise, l'expertise du personnel provincial est grande.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2024

Je remercie également le Collège. M. DENIS, je ne vous ai pas cité tantôt, pardon, M. KLENKENBERG, alors que ce sont les deux députés dont j'ai besoin pour Palogne. J'ai fait une grosse gaffe, en fait. Je vous remercie pour votre écoute. Vous êtes venus à Palogne et vous êtes venus voir. Mais c'est vrai que vous avez fait un travail formidable et je pense, le Président, j'ai cité. Donc, mes chers collègues, en novembre prochain, nous nous quittons.

Donc, nous avons encore deux Conseils provinciaux devant nous. Mais nous quitterons en novembre. Et nous sommes contents.

M. CAPPÀ se réjouissait aussi qu'il n'y ait aucun... Ici, il n'y a aucun représentant de l'extrême droite. Ça, c'est fantastique. Merci à tous. Merci à tous les Conseillers qui s'engagent en politique. C'est un travail énorme que, souvent, les électeurs ne réalisent pas. Les heures qu'on passe... Quand vous passez des heures à étudier le budget pour faire votre déclaration personnelle, le citoyen ne sait pas le temps que ça prend.

Quand M. MAGNERY nous pose trois ou quatre questions à chaque commission, il faut le faire. Il ne faut pas être à l'écoute et le faire. Donc, nous sommes heureux qu'il n'y ait pas de représentants de l'extrême droite. Et nous espérons qu'au lendemain des élections, il n'y aura toujours pas de représentants de l'extrême droite. Et que, quels que soient les résultats, il y aura de toutes façons des coalitions qui feront que la Province restera et poursuivra, en tous les cas pendant six ans, comme vous l'avez dit Mme DEFRANG-FIRKET, poursuivra son action.

Je terminerai en disant que nous sommes fiers de notre Province. En tous les cas, le Groupe socialiste le dit. Et nous sommes fiers d'être liégeois. Province liégeoise. Je n'oublie pas que je suis hutois quand même. Vive la démocratie.

J'avais lu il y a une dizaine d'années dans le soir une carte blanche « Mon extrémisme à moi, la démocratie ». Mon extrémisme à moi, la démocratie. C'est tout à fait d'actualité et il faut se battre pour la démocratie.

Merci à tous. Bonne poursuite. Bonnes élections pour ceux qui sont candidats sur les listes.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Conseiller provincial. Et enfin, j'invite M. Rafik RASSAA, Chef de groupe PTB, à prendre la parole.

M. Rafik RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La majorité sortante a choisi de présenter un « budget technique » pour satisfaire aux nouvelles exigences de la tutelle. Comme cela a été répété lors des commissions, c'est du copier-coller en attendant l'installation d'un nouveau conseil et d'une nouvelle majorité après les 13 octobre.

Pourquoi donc réunir un Conseil provincial vu qu'il n'y a aucun choix politique nouveau à discuter ?

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2024

Je profite néanmoins de ce moment pour un rapide bilan de cette législature : le transfert sans budget du financement des zones de secours a eu un coût social important. Les 42 millions à l'ordinaire ont été compensés par une perte de 939 postes d'emplois, du jamais vu -15 % en moins, une réduction des subsides aux mondes culturel et sportif, une réorganisation des services provinciaux et une baisse significative de leurs frais de fonctionnement. Bien sûr, la majorité peut se targuer de finir avec des provisions pour risques et charges de 110 millions et une réserve reconstituée de 130 millions. Mais, la grande partie de cette réserve provient de la privatisation regrettable de VOO et surtout, je le répète, le coût social pour les agents provinciaux, pour leur emploi mais aussi pour les services publics provinciaux rendus aux citoyens est pour le moins élevé, très élevé.

Nous sommes donc en fin de législature et à la veille de nouvelles élections. Mais, déjà le gouvernement régional MR-Engagés, nous promet à nouveau du sang et des larmes. Il nous propose ni plus ni moins de nous faire hara-kiri, ... mais avant de lancer la lame aiguisée, il nous propose aimablement de le conseiller sur la manière de nous charcuter. Quelles aimables intentions ! Vraiment.

Je ne sais pas si le formidable, le magnifique, l'extraordinaire, l'exceptionnel, comme l'a dit M. HOUSIAUX, bilan que la majorité socialiste-libérale a présenté sur papier glacé va convaincre Namur de changer son fusil d'épaule. En tous les cas, pour le PTB, remplacer une assemblée élue au suffrage universel par une assemblée exécutive de bourgmestres, soucieux d'abord de leur commune avant d'être soucieux de la Province, serait un vrai recul démocratique : le budget provincial ne serait plus discuté publiquement, soumis aux critiques de l'opposition, mais deviendrait vite l'objet de marchandages entre les numéros uns de chaque commune. La supracommunalité pose le même type de problèmes aujourd'hui puisqu'elle s'organise au sein de conférences de bourgmestres par arrondissement. Organiser cette supracommunalité et amener les communes d'un même bassin à dialoguer et co-décider de projets structurants pour leur territoire est certainement utile. Mais, pour le PTB, ces débats doivent être transparents, publics et menés à tout le moins au sein d'assemblées élues.

Ensuite, derrière le discours des droites sur l'efficacité de la dépense publique, comme cela a toujours été le cas, se cachent toujours de nouvelles cures d'austérité, de nouvelles réductions de dépenses et de nouvelles régressions sociales. Si vraiment la rémunération du personnel politique tenait tant que cela à nos nouveaux édiles régionaux, elles auraient proposé de diviser par deux les rémunérations des députés comme nous vous l'avons proposé à plusieurs reprises. Mais l'argent continuera de couler à flots sur les comptes bancaires des Députés, semble-t-il ...

Bref, l'institution provinciale est un pouvoir intermédiaire bien nécessaire entre les communes et les pouvoirs supra : Région, Communauté et Fédéral. L'organisation de la supracommunalité doit avancer et sortir du marchandage entre les bourgmestres et les représentants de la Province. Outre les compétences habituelles que gère la Province, en particulier les compétences personnelles de la FWB, le développement économique, l'aménagement du territoire, les transitions écologiques et numériques, des intercommunales réellement transparentes et de service public sont autant d'enjeux qui méritent une assemblée démocratique.

SEANCE PUBLIQUE DU 23 SEPTEMBRE 2024

J'espère en tous les cas que les Liégeois et Liégeoises au sens provincial du terme, donneront demain leur voix à celles et ceux qui croient en cette institution, en ces services publics et à l'emploi qu'elle génère. Et non à celles et ceux qui s'apprêtent à la poignarder.

Je voudrais finir en remerciant les services provinciaux, celui de conseil bien sûr, mais aussi tous les agents qui ont résisté au tsunami de la réorganisation.

Je leur souhaite une bonne continuation et leur dit que le PTB sera toujours de leur côté. Je voudrais aussi remercier mon groupe, mon groupe PTB, qui a relevé le défi de mener une opposition constructive durant 6 ans et je veux aussi remercier tous les groupes politiques, malgré nos divergences fondamentales et malgré le mépris de certains d'entre vous à l'égard de certains de nos conseillers, remercier ceux qui ont fait vivre cette démocratie provinciale à laquelle je tiens. Sincèrement.

Et comme a dit Giscard, je vous dis « Au revoir ».

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie Monsieur le Chef de groupe.

Les réponses du Collège provincial aux interventions des Chefs de groupe interviendront également ce jeudi 26 septembre.

XI. - Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2024.

M. LE PRESIDENT.- Point 46 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

XII.- Clôture de la réunion

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour.

Nous nous retrouvons ce jeudi 26 septembre à 16h30 pour la prochaine réunion du Conseil provincial.

La réunion publique est levée à 18H40'.